



Direction Générale des Services

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE-Mission Numérique

Affaire suivie par : M. Truchy
Poste:

2013-CG-5-4236

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 20 décembre 2013

**POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES**

**SUBVENTION AU GCS D-SISIF (GROUPEMENT DE COOPÉRATION
SANITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION
EN SANTÉ PARTAGÉS EN ILE-DE-FRANCE) POUR LA RÉALISATION
DE L'ETUDE DMSP (DOSSIER MÉDICO-SOCIAL PARTAGÉ)**

Code A 0603
Secteur Permettre un accès au haut débit à l'ensemble des Yvelinois
Programme Haut Débit

Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppes de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				85 000 €
Montant déjà engagé				0 €
Montant disponible				85 000 €
Montant réservé pour ce rapport				45 000 €

Depuis 2006, le Conseil Général a souhaité intensifier sa politique en direction des personnes âgées dépendantes au travers du développement et de l'expérimentation du Dossier Médico-Social Partagé (DMSP), tout en diminuant la gestion administrative des prestations servies.

Il s'agit maintenant de définir quels investissements réalisés pourraient être réutilisés dans le cadre d'une généralisation de l'outil.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention au Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France (GCS D-SISIF), bras armé de l'Agence régionale de Santé dans le domaine de la e-santé pour la réalisation de l'étude « Généralisation d'un Dossier Médico-Social Partagé ».

Le Conseil général des Yvelines a souhaité intensifier sa politique en direction des personnes vulnérables tout en diminuant la gestion administrative des prestations servies. Pour ce faire, il a passé en 2006 et 2010 plusieurs conventions avec l'INRIA dans le but d'expérimenter un Dossier Médico-Social Partagé (DMSP) dématérialisé permettant la rationalisation des prestations administratives offertes aux personnes vulnérables et un meilleur suivi des soins qui leur sont prodigués.

Le DMSP permettant aux différents professionnels du social et du médical impliqués de communiquer entre eux, l'utilisation de cette nouvelle technologie avait pour objectif de pallier les inconvénients d'un dossier médico-social papier tout en résolvant les problèmes de confidentialité, de sécurisation, d'actualisation, de redondance des données, et de corrélation avec le futur Dossier Médical Personnel (DMP) national, qui devrait se déployer en priorité pour le suivi des personnes âgées.

Ce projet a fait l'objet d'une première convention avec l'INRIA entre 2006 et 2009. Cette convention a permis de définir l'architecture fonctionnelle de la solution et de concevoir une version préliminaire de la plate-forme matérielle et logicielle du DMSP. Une seconde convention de 2010 à 2012 a permis le déploiement de cette plate-forme DMSP sur le terrain et son expérimentation en conditions réelles.

L'expérimentation a été réalisée sur deux coordinations gériatriques : celle de Meulan, gérée par l'association locale de développement sanitaire (ALDS), et celle de Grand Versailles, gérée par l'association de Coordination Gériatrique Intercommunale du Territoire de l'Est des Yvelines (COGITEY). Elle a porté sur 40 personnes âgées, 20 travailleurs sociaux et 60 médecins et infirmiers.

Le bilan de l'usage a été prometteur, l'outil ayant été jugé utile par les personnes âgées et par les expérimentateurs professionnels, mais s'est heurté à une inadéquation de certains éléments technologiques dont les évolutions sont en cours de discussions avec l'INRIA.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) Ile-de-France a pour mission de mettre en place la politique de santé pour la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Le programme régional de santé adopté en décembre 2012 a mis en avant 3 priorités : assurer à chaque francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé ; améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé ; conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs au plus près de la réalité des territoires.

Ainsi la gestion du parcours de santé, particulièrement pour les populations en situation de fragilité est l'un des axes de travail de l'ARS Ile-de-France.

L'ARS Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines ont souhaité se rapprocher pour étudier en commun les modalités d'une généralisation d'un Dossier Médico-Social Partagé et celles de la généralisation de la dématérialisation des prestations médico-sociales (cf. le CCTP en pièce jointe). Ce rapprochement a une double vertu :

1. Capitaliser sur l'expérimentation yvelinoise pour définir les modalités d'un déploiement d'un DMSP. Dans le cas d'une réutilisation partielle des développements du DMSP Yvelinois, cela lui permettrait de trouver son équilibre économique et, in fine, de pérenniser les investissements déjà réalisés par le Conseil général ;
2. asseoir la solution envisagée par l'ARS Ile-de-France sur un outil déjà expérimenté.

Pour ce faire, l'ARS Ile-de-France a mandaté le Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France (GCS D-SISIF), son « bras armé » dans le domaine de la e-santé.

Sur ces bases, il vous est proposé de délibérer dans les termes suivants :